

Nous vous remercions pour votre participation aux GT "*récupération de chaleur fatale sur effluents industriels*" et "*récupération de chaleur fatale en post production pour la production de froid*" de ce Mercredi 28 Avril et Jeudi 29 Avril. Comme vous le savez sûrement, les deux groupes vont être fusionnés pour les prochains travaux. Voici donc un compte rendu des points qui ont été abordés et des questions qui y sont associées :

- Exiger une **étude de dimensionnement** conformément aux fiches IND-UT-117 et RES-CH-108. Cette étude permettra entre autres de déterminer la meilleure solution de récupération à mettre en place vis-à-vis des besoins du site, mais aussi de déterminer la quantité nette de chaleur fatale qui sera valorisée.
- Exiger un **plan de mesurage après la fin des travaux** et un **contrôle par un tiers** (un organisme type COFRAC) :
  - Comment fixer la période représentative ?
  - Est-ce-que les organismes de contrôle pourront suivre la cadence des demandes ?
- La **structure du forfait** : Enlever le coefficient de conversion car la problématique liée à la conversion sera prise en compte dès l'étude de dimensionnement.
- Comment calculer la **durée de vie** ? Voici les propositions des acteurs qui sont parfois complémentaires :
  - Se baser sur l'élément le moins durable non échangeable ?
  - Se baser par famille ou sous-groupes pour en tirer une durée de vie pour chacun d'entre eux ? Dans ce cas quels critères pour former ces groupes ? Par usage ? par niveau de température ?
  - Partir d'une durée de vie maximale de 14 ans et la moduler selon l'effluent utilisé
- L'ADEME a proposé de **limiter le cadre d'application de la fiche à des opérations inférieures à 6 GWh/an** afin de se caler sur les plafonds du fond de chaleur. Voici les remarques des acteurs :
  - Cette limitation fera que la fiche ne sera applicable que pour les petites opérations, donc des opérations comme l'ORC pour la production d'électricité n'auront aucun intérêt à utiliser la fiche
  - Cette limitation va pousser les acteurs à passer en opération spécifique plutôt que d'être limité tout en répondant à toutes les exigences étude de dimensionnement + plan de mesure + contrôle. Les solutions suivantes ont été proposées :
    - Soit on adapte cette limitation selon le type d'usage fait

- Soit on exige uniquement l'étude de dimensionnement + la limite des 6 GWh/an
- Soit on exige l'étude de dimensionnement + plan de mesurage + contrôle **mais** sans la limitation des 6 GWh/an

Sur cette base et pour le prochain GT :

- M. Thibault Rémy, M. Antoine Meffre, M. Rémy Allet, Mme Alexandra Bataille, M. Benjamin Coubetergues, ALLICE et l'ATEE se sont proposés pour réaliser **un premier jet de fiche** avant le prochain GT.
- Un **mapping des solutions de récupération** devra nous être envoyé d'ici le prochain GT par le **groupe technique et économique**, dont Mme Rim EL-ARJOUN, M. Jacques Frisonroches, M. Arnaud Volpilière et tout autres acteurs qui le souhaitent ORC, air comprimé, froid, etc..., [voici le drive correspondant](#) (envoyer une demande d'accès si besoin)
- Le **sous-groupe gisement associé à la partie production de froid**, composé de M. Laurent Lantoine, M. Jonathan Lanez, M. Patrice Laurent & M. Thibault Didier, devra apporter des éléments quantifiables qui montrent la concomitance entre besoin de froid et chaleur fatale dans les secteurs cités dans l'étude ADEME et autres.
- Un **espace GT** sera dédié sur le site de l'ATEE pour que tout le monde puisse avoir accès aux documents et apporter des commentaires notamment par rapport à la fiche qui sera mise en place

Veillez noter vos disponibilités dans ce doodle pour fixer la date du prochain GT

: [https://doodle.com/poll/tgwvfrf3cp9v2mh?utm\\_source=poll&utm\\_medium=link](https://doodle.com/poll/tgwvfrf3cp9v2mh?utm_source=poll&utm_medium=link)